

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.141
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Lotissement BIRAT.2e tranche
Acquisition des terrains du
SIVOM.

DATE DE CONVOCATION

2 septembre 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 Septembre 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents..... 19

Nombre de votants..... 24

POUR _____

CONTRE _____

ABSTENTION S _____

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

20. SEP. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix septembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. Pierre LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BCUTET
BOUCHET, BUJARD, DUFOR, Adjoints
MM. CABAL, BERLAND, BRÔTREAU, BOULAN, PAPEAU, COLLE, TETARD,
NAULIN, MAURELLET, PELLETIER, GUICHÂOUA, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. CABAL - M. LACHAUD par M. Le MAIRE
POUMAILLOUX par Me DUFOR
DUFELL par M. MAURELLET
M. BOISARD par M. PELLETIER

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 24 Mai 1982 suivie d'une
promesse de vente signée le 4 Juin 1982, le SIVOM de la presqu'île
d'Arvert de la Côte de Beauté, a donné son accord pour aliéner
au profit de la Ville de Royan les parcelles de terrain nécessaires
à l'aménagement de la 2ème tranche du lotissement BIRAT, cadas-
trées section BI N° 344 et 332 pour une superficie respective de
416 et 55 m2, soit un total de 471 m2, moyennant la somme globale
de 14.130 Frs.

En outre, le SIVOM sollicite la mise à disposition par la
Ville de l'emprise nécessaire au rétablissement du désenclavement
en bordure de la Rocade, le Syndicat s'engageant à réaliser les
travaux d'aménagement correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale "Urbanisme
et Construction, Equipement et Environnement, Travaux", réunie le
27 Août 1982, et de la Commission des Finances réunie le 3
Septembre 1982,

./.

DECIDE :

- d'acquérir au SIVOM de la presqu'île d'Arvert les terrains ci-après désignés, nécessaires à l'aménagement de la 2ème tranche du lotissement BIRAT.

- Parcelle BI N° 344. Superficie 416 m2
- Parcelle BI N° 332. Superficie 55 m2

Total ----- 471 m2

Indemnité principale 11.304 F.
Indemnité accessoire (Réemploi 25%) 2.826 F.

14.130 Frs.

- de mettre à la disposition du SIVOM l'emprise nécessaire au rétablissement du désenclavement en bordure de la Rocade, étant précisé que le SIVOM s'engage à réaliser les travaux d'aménagement correspondants.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer, dans les conditions indiquées ci-dessus, toutes pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif de l'exercice 1982, Chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]